

1) Le label AB

C'est celui que l'on retrouve le plus souvent sur les boîtes d'œufs.

Il assure que les poules pondeuses sont nourries avec des aliments issus de l'agriculture biologique à 90 %. Cette alimentation est sans OGM, dont 65 % de céréales. Elle est principalement produite sur la ferme ou provient d'exploitations biologiques de la même région.

Les poules pondeuses sont élevées dans des bâtiments, au sol et non en cage. Elles ne peuvent être plus de 3000 à l'intérieur (1m² pour 6 bêtes). Elles ont la possibilité de se rendre à l'extérieur (4 m² par animal). La lumière artificielle est autorisée pendant 16 heures au maximum et est coupée durant huit heures.

Les vitamines de synthèse identiques aux vitamines naturelles sont autorisées, mais pas les acides aminés. Les médicaments vétérinaires allopathiques chimiques de synthèse ou d'antibiotiques à des fins de traitement préventif sont interdits. L'homéopathie, les extraits de plante et les oligo-éléments sont en outre recommandés pour soigner les pondeuses.

Les poules sont vaccinées et reçoivent des traitements antiparasitaires ainsi que des plans d'éradications obligatoires.

Le coupage de bec est autorisé s'il vise à améliorer la santé, le bien-être ou l'hygiène des animaux.

2) Le label Nature et Progrès est plus strict

L'alimentation est 100% bio et n'autorise aucune vitamine de synthèse.

Les poules ne reçoivent aucun vaccin et leur bec n'est en aucun cas sectionné. Elles disposent chacune de 10 m² à l'extérieur et de plus d'un mètre carré à l'intérieur. La lumière artificielle est cependant autorisée ; au maximum 16 heures. Le repos sans lumière artificielle est fixé au minimum à 8 heures.

3) Le label Demeter apporte également des garanties supplémentaires

Les parcours extérieurs sont obligatoires pour les poules pondeuses qui doivent être éclairées naturellement pendant la journée. L'éclairage est fixé à 10 heures de suite la nuit. Aucun bec ne doit être sectionné. Les bêtes disposent de 50 m² d'espace chacune, de bac à fientes et de perchoirs tandis qu'elles ont accès à un parcours extérieur couvert par de la végétation ou partiellement protégé par un toit. La moitié de l'alimentation, 100 % bio, doit être produite sur le domaine ou en collaboration avec un autre domaine Demeter.